

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Entretien avec Benjamin Pitcho

« Le pro bono est l'essence de notre métier »

Propos recueillis

par Sophie Tardy-Joubert

PANORAMA

Page 7

■ Administratif

Marie-Christine Rouault

Panorama de droit public

(15 juillet au 30 septembre 2016)

CULTURE

Page 13

■ Exposition

Nicole Lamothe

Peindre la banlieue.

De Corot à Vlaminck, 1850-1950

Page 14

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La Cadillac hot rod de Johnny

ACTUALITÉ Ile-de-France



« Le pro bono est l'essence de notre métier » 123k4

Entretien avec Benjamin PITCHO, avocat au barreau de Paris

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Sa voie professionnelle semblait toute tracée. Après une maîtrise obtenue à Londres puis un master de droit des affaires internationales à l'Essec, Benjamin Pitcho aurait dû travailler dans un gros cabinet d'affaires, devenir un spécialiste des fusions-acquisitions, mener une carrière à l'international. Il a choisi de rester en France pour s'impliquer dans la vie de la cité. Membre du conseil de l'Ordre depuis l'année dernière, cet avocat curieux de tout a deux sujets de prédilection : les nouvelles technologies et le *pro bono*, que le barreau de Paris, emmené par Dominique Attias, cherche à promouvoir. À l'Ordre, une commission éthique et responsabilité sociale de l'avocat a été créée, notamment en charge du développement du bénévolat pratiqué par les avocats. Benjamin Pitcho défend personnellement le *pro bono* avec force, conviction et un enthousiasme communicatif.

Les Petites Affiches – Pouvez-vous définir ce qu'on entend par *pro bono* ?

Benjamin Pitcho – Cela englobe tout travail de l'avocat qui relève du bénévolat et se fait *pro bono publico*, c'est-à-dire pour le bien public. Il ne s'agit pas juste de donner un coup de main ponctuel pour un dossier mais de fournir des prestations juridiques gratuites. Cela existe dans tous les domaines. Vous pouvez par exemple, en tant qu'avocat, donner des conseils à une fondation, plaider gratuitement pour des personnes ou pour des associations, aller à la CEDH pour faire valoir les droits fondamentaux de certaines populations...

C'est une forme d'engagement social et politique. Cela va du simple conseil relevant de domaines concernant la vie quotidienne de chacun – en droit de la consommation, en droit du travail, ou en droit de la famille par exemple – à des prestations beaucoup plus techniques, lorsqu'un avocat, avec l'aide éventuellement de l'Observatoire international des prisons, saisit la CEDH pour soulever des problèmes de surpopulation ou de salubrité en prison, par exemple.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34